

 CENTRE DE SECOURS INCENDIE <b>DES COMBINS</b>	<b>Parrainage des officiers</b>	
		Nbre de de pages : 1
		Date
Rédacteur	Approbateur	Date
YTZ	YMD	14.11.2022

Destinataires :

- Compagnie
- Sous-officiers
- Officiers

**Préambule :**

Afin d'accompagner dans leur formation les candidats à la fonction d'officier, l'état-major à décider de mettre en place un système de parrainage pour ces futurs officiers.

**Période de parrainage :**

Le parrainage débute le 1<sup>er</sup> janvier de l'année ou le candidat participe au cours officier 1.

Celui-ci se termine au plus tôt le 31 décembre de l'année du cours officier 1 (si réussite).

**Principe :**

Le candidat effectuera ses week-ends de piquet comme sous-officier en même temps qu'un officier de l'état-major du CSI. Ce qui permettra à l'officier de partager certaines tâches, comme l'organisation du cours de piquet, le contrôle des véhicules et engins et les interventions de petite et moyenne importance.

**Le sous-officier :**

Le sous-officier doit profiter de toutes les occasions possibles pour jouer le rôle d'officier comme les cours technique-tactique, les interventions durant le piquet par exemple.

**Les officiers parrains :**

Laisser la possibilité au sous-officier d'endosser le rôle d'officier dès que cela est possible (sous surveillance). Partager ces connaissances tant au niveau administratif que tactique.

**Les officiers du CSI :**

Amener des conseils au candidat dès que l'occasion se présente. Transmettre les connaissances et partager l'expérience.